

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 10

Date de convocation : 19/09/2024
Date de transmission : 01/10/2024
Date de mise en ligne : 02/10/2024

Séance du 25 septembre 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 25 du mois de septembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

25^{ème} QUESTION

Politique de la Ville : approbation du contrat de ville 2024-2030 du Quartier de la Gare à Saint-Louis (DELIBERATION n°2024-148)

Le Quartier de la Gare à Saint-Louis est entré en 2014 dans le dispositif de la politique de la ville sur la base d'un critère unique de concentration d'une population en situation de pauvreté économique.

Définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi LAMY, du 21 février 2014, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, ayant pour ambitions de réduire les écarts de développement, de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers en difficultés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle est mise en œuvre au moyen de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale.

Le Quartier de la Gare à Saint-Louis a fait l'objet d'un contrat de ville, initialement conclu pour la période 2015-2020, et prorogé jusqu'en décembre 2023. Celui-ci a permis d'améliorer, de façon significative, les conditions de vie des habitants de ce quartier par diverses interventions sur l'aménagement urbain, sur les mobilités douces, sur le parc de logements, et par des actions de formation, d'insertion, d'emploi, ainsi que par un renforcement des mesures de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pour autant, des difficultés persistent voire s'amplifient tandis que de nouvelles apparaissent en lien avec l'évolution de la conjoncture et des caractéristiques socio-économiques des habitants du quartier.

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 portant sur la révision de la géographie prioritaire a ainsi maintenu, à périmètre inchangé, l'inscription du Quartier de la Gare dans le dispositif de la politique de la ville.

La nouvelle contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » s'inscrit dans la continuité de la précédente et repose sur une mobilisation renforcée des habitants et une contractualisation centrée sur les problématiques liées aux enjeux d'emploi, de transitions, d'émancipation et de sécurité. S'appuyant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs, le nouveau contrat de ville du Quartier de la Gare, établi pour la période 2024-2030, s'articule autour des trois enjeux suivants :

- Faire vivre les espaces communs et consolider le cadre de vie
- Optimiser les opportunités pour plus d'autonomie et de réussite
- Renforcer la convivialité et la solidarité.

Le programme d'actions mis en œuvre pour répondre à ces enjeux devra permettre de poursuivre la dynamique de projets initiée durant le premier contrat en lui donnant une nouvelle impulsion, afin d'inscrire durablement le Quartier de la Gare dans une trajectoire d'évolution positive.

Les modalités de gouvernance et d'animation du contrat précédemment mises en place seront maintenues et viseront à renforcer les modes de participation citoyenne, les mises en réseau et les partenariats opérationnels.

Saint-Louis Agglomération continuera à prendre une part active dans la mise en œuvre du nouveau contrat de ville, en assurant, aux côtés de la Ville de Saint-Louis et de l'Etat, son pilotage, son animation et son suivi. Elle poursuivra également ses interventions au titre de ses politiques sectorielles et plus particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la formation, du développement économique, des mobilités, de la gestion des déchets, de la petite enfance et la jeunesse, des sports, de la santé, de l'habitat, des transitions écologiques, et du numérique. Elle compte également continuer à soutenir les porteurs de projet dans le cadre des appels à projets annuels.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le contrat de ville 2024-2030 du Quartier de la Gare à Saint-Louis, joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat ;
- de charger le Président, ou son représentant, de prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et plus globalement à la mise en œuvre du contrat de ville.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 septembre 2024

Le Président,
Jean-Marc DECHTMANN

